



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Compte rendu de la réunion du comité du 10 juillet 2019

Présents: Dan Biancalana, Patrick Comes, Raymonde Conter-Klein, Emile Eicher, Paul Engel, Serge Hoffmann, Michel Malherbe, Georges Mischo, Annie Nickels-Theis, Louis Oberhag, Romain Osweiler, Jean-Marie Sadler, André Schmit, Fréd Ternes, Nico Wagener et Laurent Zeimet

Excusés: Lydie Polfer et Guy Wester

1. Affaires de personnel (à huis clos)

Sur base des candidatures présentées suite à un avis de vacance de poste publié dans la presse le 25 mai 2019, le comité décide d'engager Monsieur Laurent Graaff comme employé communal relevant du groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif.

2. Projet de loi n°7370 concernant la gestion durable des biens ruraux

Le comité adopte l'avis du SYVICOL relatif au projet de loi n°7370 concernant la gestion durable des biens ruraux, qui peut être téléchargé dans son intégralité sous www.syvicol.lu.

Ce texte, déposé le 12 octobre 2018 à la Chambre des Députés, remplacera l'actuelle loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux et concerne donc les communes à plus d'un égard.

Si le SYVICOL l'avise d'une façon largement favorable – sous réserve de quelques remarques ponctuelles – il regrette que le projet manque de précision et de clarté sur certains points, notamment concernant les dépenses budgétaires à prévoir par les communes, la suite donnée aux avis des communes, les modalités de notification des réclamants et l'application de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Il aurait également apprécié une digitalisation plus poussée de la procédure de remembrement.

3. Projet de loi n°7445 portant modification 1° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ; 2° de la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique

Un autre avis adopté par le comité concerne le projet de loi ci-dessus, dont l'objectif principal consiste dans la transposition dans le secteur communal de certains éléments de l'avenant du 15 juin 2018 à l'accord salarial conclu le 5 décembre 2016 entre le Gouvernement et la CGFP, dont principalement la réduction de la durée du service provisoire de 3 à 2 ans.

Soucieux de garantir au personnel communal les mêmes avantages que ceux dont profitent les agents de l'Etat, le SYVICOL ne s'oppose pas en principe aux modifications prévues. Il lui importe cependant de souligner que le projet de loi entraînera pour les communes une hausse sensible de leurs frais de personnel, sans qu'elles n'aient été impliquées dans les négociations salariales y relatives ou même consultées dans le cadre de celles-ci.



Le SYVICOL se doit partant – et c’est le message principal de l’avis – de réitérer avec insistance sa revendication de longue date consistant à faire participer ses représentants, aux côtés du Gouvernement, aux négociations salariales concernant la Fonction publique.

D’autres remarques concernent les dispositions relatives aux dispenses de service du personnel, ou encore la nomination définitive et la prise en charge d’une partie des cotisations pour pension des agents engagés sous le régime actuel.

L’avis complet est disponible sous www.syvicol.lu.

4. Renouvellement de la délégation luxembourgeoise au sein du Conseil des communes et régions d’Europe (CCRE)

Le mandat des membres du Comité directeur du Conseil des communes et régions d’Europe (CCRE) venant à terme en janvier 2020, le comité fixe comme suit la délégation du SYVICOL pour les années 2020 à 2022 :

Membres effectifs	Membres suppléants
Raymonde Conter-Klein	Simone Asselborn-Bintz
Emile Eicher	Malou Kasel
Louis Oberhag	Jean-Pierre Klein

5. Désignation d’un délégué et d’un délégué suppléant au sein du Conseil mondial de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)

Cités et gouvernements locaux unis est l’association globale des villes et communes, dont le SYVICOL est membre à travers le Conseil des communes et régions d’Europe, mais sans, jusqu’ici, disposer de délégués propres. Vu la vacance de plusieurs sièges de représentants européens au sein du Conseil mondial, le comité décide de proposer comme délégué et délégué suppléant, respectivement, M. Louis Oberhag et M. André Schmit.

6. Désignation d’un nouveau membre suppléant au sein du Conseil supérieur de la jeunesse

Suite à la démission de ses fonctions de Mme Nickie Lippert, le comité propose à M. le Ministre de l’Education nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse la nomination de Mme Myriam Putzeys comme membre suppléante du Conseil supérieur de la jeunesse.

7. Rapport des activités du bureau

a) Entrevue du 18 juin 2019 avec le Gouvernement

Le président rend compte d’une réunion du 18 juin 2019 entre le bureau du SYVICOL et une délégation du Gouvernement comprenant, à côté du Premier ministre Xavier Bettel, les ministres François Bausch, Taina Bofferding, Carole Dieschbourg, Pierre Gramegna, Marc Hansen et Sam Tanson.



La réunion a été organisée sur demande du SYVICOL, afin de discuter d'un certain nombre d'éléments du programme gouvernemental importants pour le secteur communal, en se concentrant sur les sujets transversaux concernant plus d'un ressort ministériel.

Une des principales revendications – et de longue date – du SYVICOL est sa consultation systématique par le Gouvernement sur tout projet de loi ou de règlement ayant des implications pour les communes. Le comité note avec satisfaction que, moyennant circulaire, Monsieur le Premier ministre a appelé les membres du Gouvernement à solliciter à partir du 1^{er} juillet 2019 l'avis du syndicat sur tous les textes en question. En même temps, il partage l'avis du bureau qu'il importe d'entériner cette consultation par un texte légal.

Il a également été discuté de la répartition des compétences et de la collaboration entre le Gouvernement et les communes en matière de création et de gestion de logements. Madame la Ministre Sam Tanson a présenté les principales réformes en préparation, dont le Pacte Logement 2.0 et une révision de la loi du 25 février 1979 concernant l'aide au logement. La question de savoir si les communes auront des missions obligatoires dans ce domaine fera partie d'une discussion plus large dans le cadre de la réforme de la loi communale.

Par ailleurs, un certain nombre de sujets d'ordre financier ont été abordés, y compris les répercussions pour les communes des gratuités prévues au niveau des maisons-relais et du transport public, ainsi que des mesures fiscales prévues dans l'intérêt des entreprises. Le SYVICOL s'est en outre intéressé à l'état actuel de la réforme de l'impôt foncier et a appelé le Gouvernement à œuvrer pour une simplification et une harmonisation du régime des subventions étatiques.

L'ordre du jour proposé par le SYVICOL comprenait en plus des sujets aussi divers que la politique du Gouvernement en ce qui concerne l'assainissement des eaux usées, les compétences en matière de sécurité des services d'éducation et d'accueil, le contrôle des travaux de construction par rapport aux prescriptions en matière de performance énergétique et l'implication des communes dans les négociations salariales concernant la Fonction publique.

De son côté, Monsieur le Premier ministre a souligné le besoin urgent de cimetières, voire d'espaces sur des cimetières existants, permettant l'enterrement de personnes défuntées selon les règles d'autres cultes, notamment les rites musulmans. Il a appelé les représentants des communes à rechercher des solutions à ce problème en dialogue avec Madame la Ministre de l'Intérieur.

Finalement, Monsieur le Premier ministre a rappelé que le programme gouvernemental prévoit la recherche d'un large consensus sur des règles de non-cumul des mandats locaux avec celui de député et, dans ce contexte, une révision du statut légal du bourgmestre et des échevins et une remise sur le métier du système du congé politique. Il a également souligné la volonté du Gouvernement d'accroître la participation citoyenne et l'implication des jeunes au niveau communal et a appelé les communes à soutenir cette initiative.



b) Entrevue du 24 juin 2019 avec Madame la Ministre de la Culture

Le bureau a rencontré Madame Sam Tanson, Ministre de la Culture, le 24 juin 2019 pour faire le point sur l'avant-projet de loi relative au patrimoine culturel. Cette réunion avait été demandée par le SYVICOL pour se renseigner sur les suites réservées aux remarques qu'il avait formulées lors d'une réunion du 31 mai 2018 avec Monsieur Guy Arendt, alors secrétaire d'Etat en charge du dossier.

Le SYVICOL a été informé que le texte a été finalisé entre-temps pour être déposé à brève échéance à la Chambre des Députés. Il présentera donc ses remarques éventuellement subsistantes moyennant un avis dans le cadre de la procédure législative officielle.

8. Divers

Le comité discute un avant-projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'évaluation et de calcul de la contrepartie monétaire dans le cadre d'un transfert de propriété et les modalités de calcul d'une redevance dans le cadre d'un bail emphytéotique ou d'un droit de superficie des biens immeubles affectés aux missions de sécurité civile, qui a été soumis à l'avis du SYVICOL par Madame la Ministre de l'Intérieur.

Dans un premier temps, le bureau communiquera les remarques qui s'imposent du point de vue communal à Madame la Ministre. Une fois finalisé, le projet de règlement grand-ducal sera soumis au comité pour un avis formel.

Par ailleurs, le comité se félicite du fait que les activités de jumelage des communes seront dorénavant subventionnées par le ministère de l'Intérieur jusqu'à un montant global annuel de 50.000 euros. Les critères de distribution de ces fonds seront définis en collaboration entre le ministère et le SYVICOL. MM. Georges Mischo, Fréd Ternes et Laurent Zeimet acceptent de faire partie d'un groupe de travail ad hoc.

Les prochaines réunions du comité sont fixées au lundi 30 septembre et au lundi 11 novembre 2019, chaque fois à 12h00.